



La Charte Forestière de Territoire Normandie-Maine



La Charte Forestière de Territoire

Les crêtes gréseuses, couronnées de forêt, constituent l'ossature du territoire des monts de Normandie et du Maine. Avec un taux de couverture de 20%, le Parc naturel régional Normandie-Maine est le territoire le plus boisé du grand Ouest. Un atout environnemental et économique non négligeable qu'il convient d'entretenir. Ces grands espaces qui semblent parfois sauvages font pourtant l'objet d'un développement entièrement guidé et maîtrisé par l'homme. Le Parc s'est associé aux acteurs de la filière forêt-bois (l'Office National des Forêts, Centres Régionaux de la Propriété Forestière et les interprofessions de la filière forêt-bois...) pour concevoir et mettre en œuvre une Charte Forestière de Territoire : véritable outil pour développer cette filière sur le territoire du Parc.

La forêt à la loupe

Surface du territoire du Parc : 257 214 ha (164 communes)

Surfaces boisées du territoire : 46 700 ha soit environ 20 %

- Moyenne nationale : 28 %
- Moyenne Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire : 10 %

66 % des forêts du Parc sont certifiées PEFC contre 33 % en France. Cette certification garantit que le bois commercialisé est issu d'une forêt gérée durablement (100 % des forêts domaniales et 90 % des forêts de collectivités).

50 % publique et 50 % privée

La forêt publique occupe environ 23 000 ha tandis que la forêt privée s'étend sur 23 700 ha (les propriétés privées faisant plus de 25 ha sont obligées d'avoir un document de gestion durable agréé, soit un peu plus de 50 % de la surface de forêt privée avec 12 400 ha).

Répartition des essences

- **49 %** des surfaces sont boisées en feuillus (Chêne, Hêtre).
- **39 %** des surfaces sont boisées en résineux (Pins, Douglas, Epicéas).
- **12 %** des surfaces boisées sont couvertes par des peuplements mixtes feuillus-résineux.

Les feuillus représentent 68 % du volume sur pied avec une dominance du Chêne secondé par le Hêtre.

Le linéaire de haie représente environ 12 000 km.

Enjeux et objectifs

La conception de cette charte est basée sur les six critères de gestion forestière durable définis à Helsinki en 1993. Ils permettent d'identifier les enjeux auquel la filière forêt-bois et le Parc doivent répondre afin de contribuer à l'aménagement du territoire dans une démarche de développement durable. Trois enjeux se dégagent de cette réflexion.

Adapter la fonction de production aux problématiques environnementales. Cet enjeu répond à la nécessité d'adapter la gestion forestière aux problématiques environnementales globales. Il nourrit les objectifs suivants :

- préserver et améliorer les ressources forestières,
- adapter les essences et la sylviculture aux stations forestières et aux changements climatiques,
- garantir l'équilibre des écosystèmes forestiers.

Adapter la filière aval aux enjeux environnementaux et au développement durable local. Celui-ci répond à la nécessité de mieux valoriser le matériau bois, de développer et renforcer les unités de transformation sur un plan local. Ces objectifs sont les suivants :

- mettre en œuvre des conditions d'exploitation forestière favorables à la valorisation des forêts et de leur environnement,
- promouvoir l'utilisation du bois (bois matériau et bois énergie),
- favoriser le développement local

Préserver la qualité environnementale et paysagère des espaces forestiers. Le but est d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière tout en recherchant une valorisation pédagogique et touristique de ce patrimoine. À cette fin, il convient de :

- préserver la qualité environnementale (biodiversité, eau, sol), culturelle et paysagère des espaces forestiers,
- valoriser les éléments socioculturels en forêt.

Une mosaïque de milieux riches



Natura 2000 en forêt

L'importante richesse en biodiversité des forêts a souvent permis la mise en place d'une gestion spécifique notamment en intégrant des sites au réseau Natura 2000.



Les activités socio-économiques

La filière forêt-bois

La récolte de bois sur le territoire est estimée à 180 000 m³/an (bois d'œuvre, d'industrie et énergie). Pour le bois d'œuvre, le chêne est l'essence la plus récoltée (31 370 m³), viennent ensuite les sapin/épicéa (30 067 m³) et le douglas (12 989 m³). Les essences les plus sciées sur le territoire sont logiquement les mêmes avec le **Chêne (68 738 m³ en 2005)**, les **sapin/épicéa (92 368 m³)** et le **Douglas (21 699 m³ en 2005)**.

Les entreprises de la filière forêt-bois sont particulièrement présentes puisque l'on dénombre 86 établissements dont 30 d'exploitations forestières, 14 scieries, 20 entreprises de la seconde transformation et 7 constructeurs bois. Parmi celles-ci, 12 sont aujourd'hui certifiées PEFC. Cette certification garantit du producteur au consommateur la traçabilité des produits en bois issu de forêts gérées durablement.

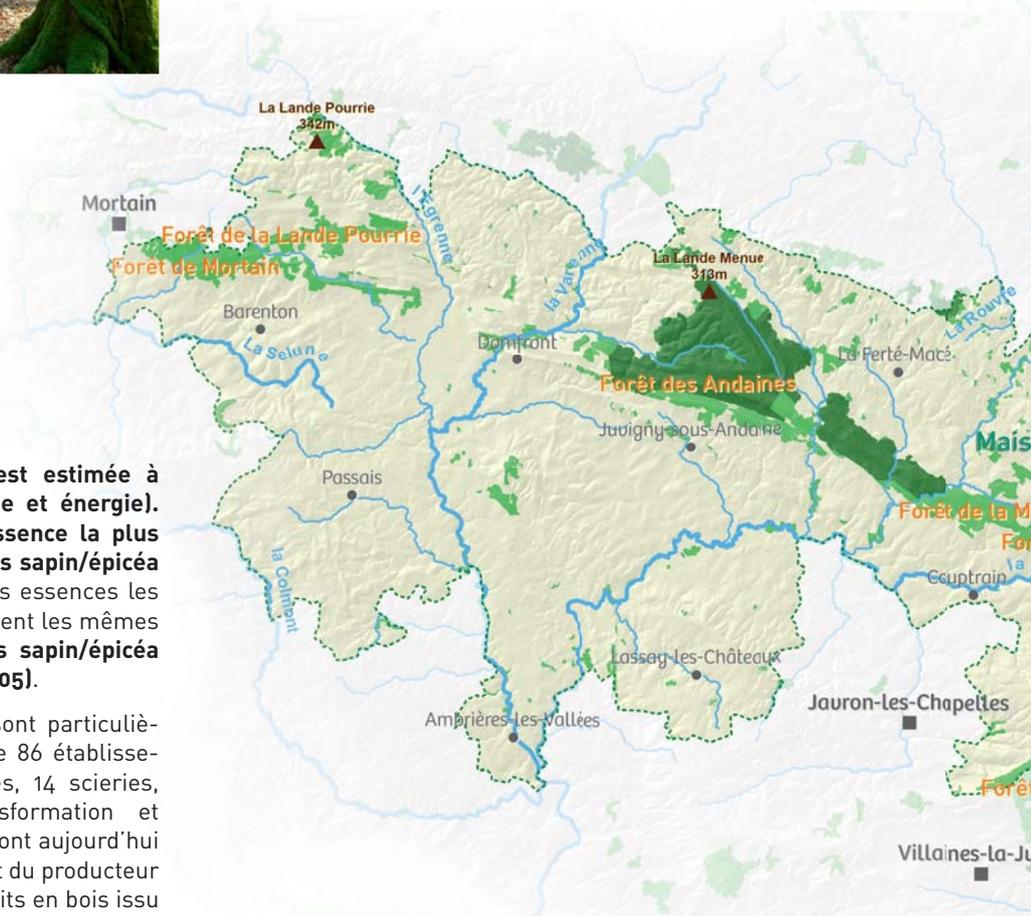
Les activités récréatives

Les massifs forestiers sont dotés d'équipements pour accueillir et sensibiliser le grand public. Parmi eux, des circuits ont été balisés pour la randonnée (pédestre, équestre, VTT, attelage) notamment les GR 22, GR 36 et les voies vertes (anciennes voies ferrées). Le réseau touristique du territoire se dessine autour de routes pittoresques traversant forêts et bocages qui relient des sites renommés (station thermale de Bagnoles de l'Orne, les Alpes Mancelles...).

La chasse du grand gibier (cerfs, chevreuils et sangliers) est aussi pratiquée sur l'ensemble des massifs forestiers publics.

La valeur culturelle de nos forêts

Sites classés ou inscrits, arbres remarquables, sites historiques ou affectés de légendes (sites arthuriens) jalonnent nos massifs et doivent être mis en valeur.



▲ Lande

Les habitats naturels

La forêt abrite des habitats parfois rares au niveau européen et national. Au sein des forêts du territoire, des habitats forestiers originaux comme les aulnaies ou les boulaies tourbeuses peuvent côtoyer des habitats ouverts (éboulis, landes, tourbières, mares et étangs).

La faune et la flore

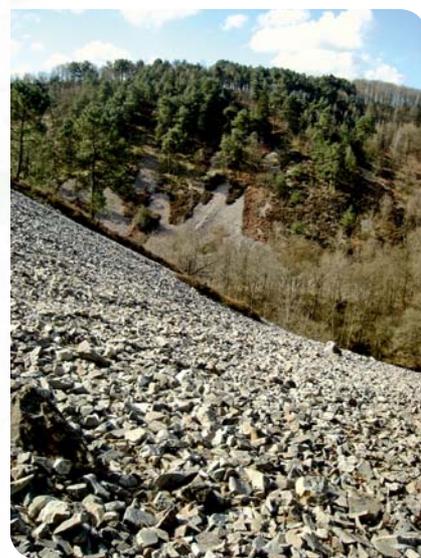


▲ *Droséra*

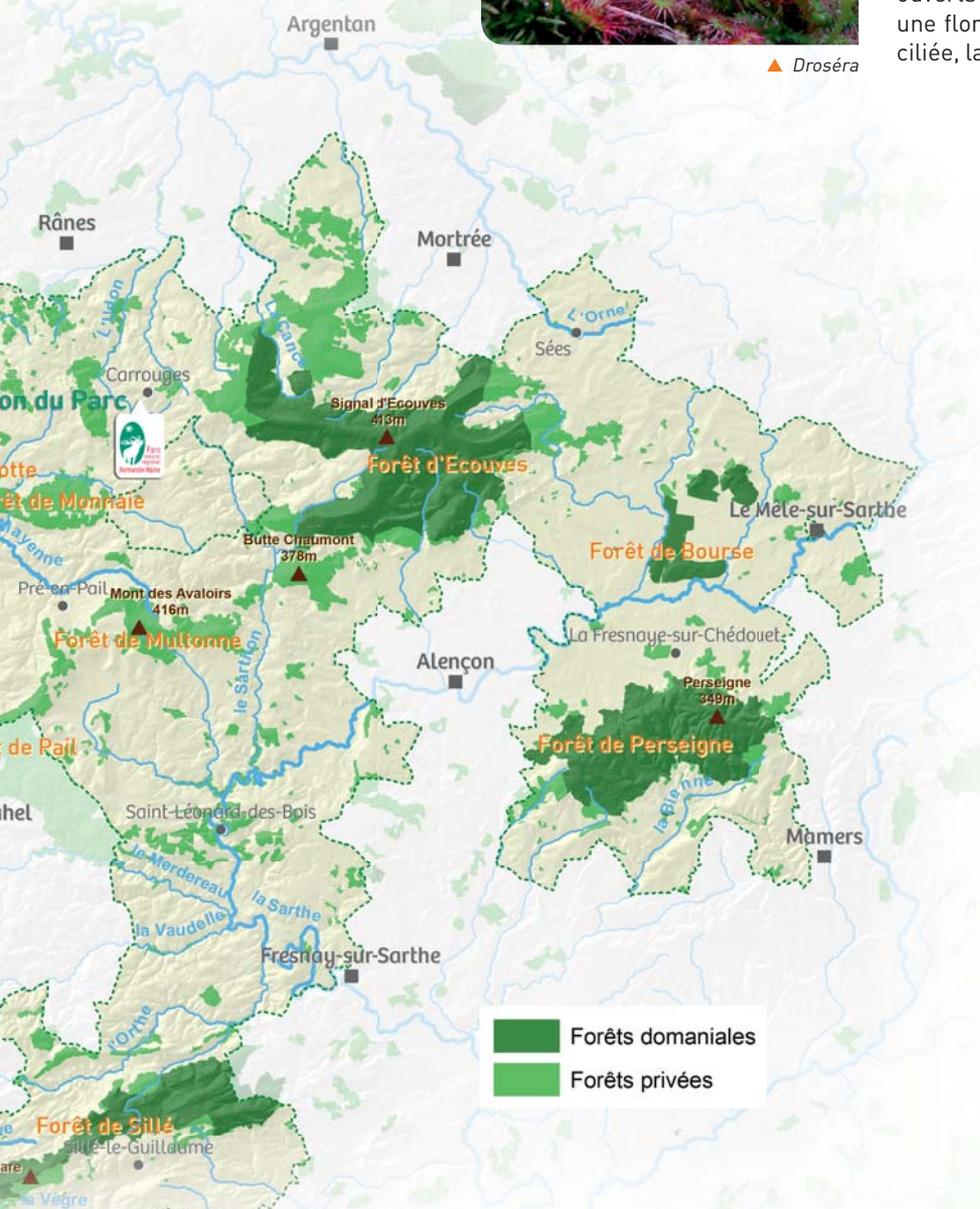
Cachées, discrètes, bon nombre d'espèces animales vivent pourtant en forêt et souvent dans les milieux ouverts qu'elle abrite (landes, tourbières...). Ainsi, les espèces inféodées au bois mort sont méconnues et ont pourtant un rôle essentiel dans la vie de la forêt. Elles contribuent à son recyclage et à la fertilisation du sol en éléments minéraux. Les milieux ouverts en forêts accueillent également une flore remarquable comme la Bruyère ciliée, la Linaigrette vaginée, les Drosera...

Paysage

Les forêts du territoire sont des éléments structurant du paysage, bien souvent « perchées » sur des reliefs saillants, bordées de pentes ou de vallonnements plus ou moins bocagers. Les continuités entre les différents massifs et les réseaux de bocages forment « la trame verte » du territoire.



▲ *Pierriers de la Vallée de Misère*



L'eau source de vie

De nombreux cours d'eau prennent leur source dans les forêts situées en tête de bassin versant et les enrichissent de zones humides et de mares. Les forêts domaniales d'Écouves et d'Andaines présentent ainsi respectivement 136 et 89 km de cours d'eau.

◀ *Secteur de la Mare aux oies (Andaines)*



Jusqu'en 2007, les actions du Parc ont permis

- **La valorisation du patrimoine naturel en forêt** : réalisation d'étude par le Parc et l'ONF sur les massifs domaniaux pour améliorer les connaissances et proposer des mesures de gestion garantissant le maintien de la biodiversité forestière. Restaurations de milieux naturels, notamment en forêt domaniale d'Écouves (landes et tourbières du Bois de Goult) et de Perseigne (tourbière des quatre Gardes).
- **La gestion durable des écosystèmes forestiers** : réalisation par le Parc, l'ONF et le CRPF du catalogue des stations forestières de la partie ouest des hautes collines normandes : outil essentiel pour optimiser le choix et adapter les essences forestières aux conditions naturelles (climat, sol).
- **L'expérimentation** : étude sur l'usage d'amendements calco-magnésiens pour restaurer des sols forestiers dégradés.
- **Le renforcement de l'éco-tourisme et l'accueil du public en forêt** : installation d'équipements afin de structurer divers types d'activités : circuit de randonnée pédestre, VTT, équestre, attelage... renouvellement de parcours santé.
- **La réalisation d'études paysagères dans le cadre des révisions d'aménagement des forêts domaniales.** Ces études ont permis la mise en valeur du patrimoine remarquable de la forêt (arbres remarquables, vestiges historiques...).

En septembre 2007, compte tenu des spécificités de son territoire, le Parc s'est engagé avec le CRPF (organisme public qui développe et oriente la gestion des forêts privées), l'ONF (gestionnaire des forêts publiques et des collectivités) et les interprofessions de la filière forêt-bois (association représentant l'ensemble des professionnels) dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire qui constitue le volet forestier de la Charte du Parc.



▲ Chouette Hulotte



▲ Lichen pulmonaire

Qu'est ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

La Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 apporte une innovation à la politique forestière en prévoyant la mise en œuvre de Charte Forestière de Territoire qui apparaît comme :

- **un outil d'aménagement et de développement durable des territoires** qui permet d'insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel.
- **des projets concertés** associant les acteurs locaux porteurs d'attentes envers la filière forêt bois.
- **des outils** permettant de mener un programme d'actions pluriannuel.



L'élaboration de la Charte

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, un diagnostic a permis l'identification d'enjeux et la hiérarchisation d'objectifs communs. Les réflexions menées lors des réunions de concertation ont abouti à la déclinaison, par enjeux et par objectifs, d'actions qui pourront être mises en œuvre au cours des 10 prochaines années.



La Charte Forestière de Territoire Normandie-Maine

19 mesures ont été validées par le comité de pilotage du 8 juillet 2010. Elles seront engagées jusqu'en 2020.

Adapter la fonction de production aux enjeux environnementaux

- **Plans de Développement de Massif**: travail d'animation d'un territoire précis pour dynamiser et engager une gestion forestière durable sur les petites propriétés forestières privées.
- Les changements climatiques annoncés risquent d'impacter la présence de certaines essences forestières. La mise en place de **placettes expérimentales** permettra de tester leur adaptation en fonction des potentialités des sols mais aussi des techniques sylvicoles pratiquées.
- Face à l'utilisation récurrente de matériels de plus en plus lourds pour l'exploitation forestière, des **chantiers pilotes** seront organisés pour tester des méthodes d'exploitation préservant les potentialités des sols.

Adapter la filière aval aux enjeux environnementaux et au développement durable local

- **Formation des entreprises de travaux forestiers** pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs prestations de travaux.
- **Création d'une filière expérimentale** pour la production de plaquettes forestières afin d'identifier les conditions socio-économiques et environnementales nécessaires pour son développement.

Contact

Parc naturel régional Normandie-Maine

Maison du Parc BP 05

61320 CARROUGES

Animateur : Nicolas Boudesseul

Tél. : 02 33 81 13 39 – Standard : 02 33 81 75 75

nicolas.boudesseul@parc-normandie-maine.fr

www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Crédit photos : ©Parc naturel régional Normandie-Maine,
©Francis Massias, ©ONF, ©Michaël Houseaux, ©Gabriel Soulard,
©Michel Ameline, ©Cyrille Delattre

Parution : Mai 2012

- Poursuivre la promotion du développement de la **plaquette bocagère** auprès du monde agricole.
- **Valorisation du bois comme matériau de construction** aux multiples qualités (environnementales, mécaniques, esthétiques...). Celui-ci reste encore peu utilisé sur le territoire en raison d'idées reçues. Un travail de sensibilisation est envisagé afin de faciliter le développement de constructions en bois, plus respectueuses de l'environnement et économes en énergie et, si possible, avec des matériaux issus de nos forêts.

Préserver la qualité environnementale et paysagère des espaces forestiers

- **Améliorer les connaissances relatives à la biodiversité** des espaces forestiers
- **Préserver et restaurer la biodiversité** de l'écosystème forestier et des milieux associés
- **Sensibiliser** les forestiers et les usagers à la préservation du bois mort
- **Reconstituer des corridors écologiques** entre les cœurs de nature du territoire
- **Lutter** contre les espèces invasives
- **Concilier** la gestion forestière et la gestion de la ressource en eau
- **Harmoniser les réglementations** à l'échelle du territoire du Parc
- Favoriser le **développement touristique** par l'entretien des équipements
- Développer des **actions pédagogiques** sur les questions traitant de la forêt et de l'environnement
- Concilier les activités de pleine nature par l'édition d'un **schéma d'organisation des pratiques** pour préserver les milieux d'intérêt patrimonial

